

COMMUNIQUÉ

La Ville de Senneterre vient en aide au Club de golf ARCN de Senneterre

Senneterre, le 26 avril 2016 — Le conseil municipal de la Ville de Senneterre a adopté, lors de sa séance du 18 avril 2016, une résolution accordant une aide financière de 10 000 \$ pour l'année 2016 au Club de golf ARCN de Senneterre.

Après une rencontre où les membres du conseil d'administration du Club de golf ont pu faire part de leur difficulté financière des dernières années, le conseil municipal de la Ville a accepté de contribuer financièrement à son club de golf local.

« Nous savons que le golf est en baisse autant au niveau local, régional que provincial, mais nous sommes confiants que l'équipe de bénévoles dévoués et motivés du Club de golf ARCN de Senneterre fera tout pour assurer la viabilité de ce sport à Senneterre », a souligné le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte.

« Nous tenons à remercier sincèrement le conseil municipal de la Ville de Senneterre pour leur appui et leur participation financière qui assureront la pérennité du Club de golf ARCN dans les années à venir et nous invitons la population à continuer de nous encourager en participant aux nombreuses activités que nous organisons », a mentionné M. Éric Sourdif, président du Club de golf ARCN de Senneterre.

La Ville de Senneterre est consciente de l'apport économique et touristique que le Club de golf ARCN engendre pour la communauté et tient à assurer la continuité de celui-ci avec un engagement financier équivalent durant les années 2017 et 2018.

« Nous possédons une infrastructure et un attrait touristique de haut niveau sur notre territoire et nous nous devons d'apporter notre aide pour conserver nos atouts afin d'assurer le développement et la qualité de vie de notre communauté », a tenu à rappeler M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre.

— 30 —

Source : Jean-Maurice Matte
Maire
Tél. : 819 737-2296, poste 210
jmmatte@ville.senneterre.qc.ca